



**Recueil d'expériences en forêt  
communale sur l'Indice de Biodiversité  
Potentielle (IBP)**



**Communes forestières**  
un réseau au service des élus



Lors du Grenelle de l'Environnement en 2007, France Nature Environnement, l'Office national des forêts, Forestiers privés de France et la Fédération nationale des communes forestières ont signé un protocole d'accord intitulé « *produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts* ». Cet accord proposait entre autres de « développer les moyens de connaissance et monitoring de la ressource et de la biodiversité » et de « renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante ». La déclaration conclusive du séminaire de Cerniébaud sur les élus et la biodiversité (novembre 2009) affirme également la volonté de la Fédération nationale des communes forestières d'identifier une méthode d'évaluation de la qualité de biodiversité des forêts communales.

L'objectif des communes forestières est de connaître l'état de la biodiversité des forêts communales, d'être en capacité de pouvoir suivre la biodiversité des forêts communales, de s'approprier ses caractéristiques, et ainsi prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière. Les communes forestières désirent sensibiliser leurs administrés à la biodiversité de leur territoire.

La Fédération suit les avancées sur la biodiversité forestière et s'implique dans différentes instances travail comme le comité de pilotage de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Face à la volonté des élus et aux avancées de l'outil IBP, la Fédération nationale des communes forestières s'interroge sur l'opportunité d'utiliser l'outil IBP en forêt communale. Dans l'hypothèse où l'IBP serait utilisé au moment de la révision de l'aménagement de la forêt communale, il dresserait un « profil environnemental » de la forêt et de fixerait des orientations en matière de biodiversité. Renouvelé à chaque révision d'aménagement, il pourrait permettre de mesurer « l'évolution environnementale de la forêt ». Un tel outil de sensibilisation et de communication serait susceptible d'aider à faire progresser la prise de conscience de la biodiversité par les élus, et l'intégration de la biodiversité dans la gestion courante des forêts communales.

Face à ses interrogations, la Fédération des communes forestières a décidé, avec le soutien du Ministère en charge de l'écologie et l'ONF de recueillir les expériences acquises en forêt communale sur l'IBP pour pouvoir se positionner et définir son utilisation future en forêt communale. Ce travail doit permettre d'apprécier, si l'IBP est l'outil approprié pour répondre aux attentes des communes forestières.

*Celui qui copie la nature est impuissant,  
Celui qui l'interprète est ridicule,  
Celui qui l'ignore est rien du tout.*

René Barjavel

# PLAN

Présentation de l'indice de biodiversité potentielle

Contexte politique

Méthodologie mise en œuvre pour ce recueil d'expérience

Analyse des propos recueillis

Conclusion pour les communes forestières

## Présentation de l'Indice de Biodiversité Potentielle

La biodiversité représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes précités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie.

L'IBP est un outil simple et rapide, développé par la forêt privée pour répondre au manque de formation des propriétaires privés qui ne possèdent pas de formation forestière. Face à ce constat, la forêt privée a souhaité mettre en place un outil simple et compréhensible permettant à un propriétaire d'acquiescer une vision de l'incidence de sa gestion sur l'évolution de la biodiversité.

La forêt privée a donc développé, l'Indice de Biodiversité Potentielle, pour permettre aux gestionnaires forestiers d'estimer la biodiversité potentielle du peuplement, et de diagnostiquer les facteurs améliorables par la gestion. Cet outil permet :

- D'estimer la biodiversité potentielle taxonomique d'un peuplement, c'est-à-dire sa capacité d'accueil en espèces et en communautés, sans préjuger de la biodiversité réellement.
- De diagnostiquer les facteurs améliorables par la gestion
- D'avoir une image à un moment précis pour sensibiliser les élus et les gestionnaires à la biodiversité ordinaire.

L'IBP repose sur la notation de dix facteurs, conduisant au calcul de deux valeurs d'IBP : l'une liée aux facteurs dépendant du peuplement et de la gestion forestière<sup>1</sup>, l'autre liée au contexte<sup>2</sup>. Les notes sont données lors d'un diagnostic rapide et sans prise de mesures complexes. Il convient toutefois de parcourir attentivement l'ensemble de la surface que l'on note, comme on le fait dans le cadre plus classique d'une description de parcelle, avec le souci de vérifier son homogénéité apparente.

La notation ne nécessite pas la mise en place de placettes d'inventaire statistique. L'idéal est de parcourir systématiquement le peuplement par une succession de virées plus ou moins régulières, en se détournant pour aller voir les éléments remarquables. Le dénombrement des différents éléments est réalisé pendant le parcours : dans la pratique, on peut les comptabiliser sur la fiche de terrain au fur et à mesure de leur observation. (Annexe 1 et 2: Fiche de relevé IBP et Fiche de définition de l'IBP)

En savoir plus : <http://www.foretpriveefrancaise.com/ibp-312630.htm>

<sup>1</sup> diversité en essences, structure verticale, bois mort sur pied, bois mort au sol, très gros bois, arbres à cavité, milieux ouverts

<sup>2</sup> ancienneté de l'état boisé, milieux aquatiques et rocheux

## Contexte politique

L'IBP est cité dans les engagements de l'Etat de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. L'objectif fixé est de généraliser progressivement l'IBP. Les organismes professionnels réunis lors du dernier COPIL de l'IBP<sup>3</sup> ont insisté sur la nécessité d'un développement volontaire et non réglementaire pour éviter tout risque de rejet par les utilisateurs. Ce risque est bien considéré par le MEDDTL qui souhaite avant tout que l'IBP se développe. De son côté, le MAAPRAT considère l'outil intéressant pour l'analyse de la biodiversité ordinaire et sa prise en compte dans la gestion.

Les motifs de développement de l'IBP pour la forêt privée, d'après une interview de Luc Bouvarel, sont les suivants : *«On développe cet outil de façon prudente mais il ne s'agit pas d'en faire un outil normé qui risquerait d'être perçu par les propriétaires comme une contrainte et d'être rapidement mis de côté. Notre objectif est que le document de gestion, qui contient aujourd'hui essentiellement des données relatives à la production de bois, donne simultanément d'autres informations relatives à la biodiversité. Un tel document serait ainsi plus conforme aux attentes de la société en termes de multifonctionnalité.»*<sup>4</sup>

L'utilisation de l'IBP comme outil de gestion est actuellement controversée par l'Office national des forêts, en tant qu'outil de suivi régulier de la biodiversité en forêt publique. L'Office a clairement exprimé son avis sur l'outil des rendez-vous technique de l'ONF<sup>5</sup>. (Annexe 3 : RDV techniques n°31 – hiver 2011 - ONF)

Dans ce contexte, il est important que les communes forestières puissent se positionner et définir l'utilisation future de cet outil.

---

<sup>3</sup> 23 septembre 2011

<sup>4</sup> Propos recueilli par Louissette Gouverne, le 25 juillet 2011

<sup>5</sup> RDV techniques n°31 – hiver 2011 - ONF

## Méthodologie mise en œuvre pour ce recueil d'expérience

L'objectif de cette étude est de recueillir les expériences acquises sur l'IBP pour évaluer la plus-value d'un tel outil pour les communes forestières. Pour cela, notre travail a été divisé en trois grandes étapes :

- Faire un état des lieux des actions relatives à l'IBP en région
- Capitaliser l'expérience acquise des actions
- Approfondir notre analyse, lors d'entretiens téléphoniques auprès de différentes familles d'acteurs dans 4 sites (Annexe 4 : guide d'entretien)
  - PNR du Pilat (Rhône-Alpes)
  - PNR des Bauges (Rhône-Alpes)
  - Commune de Clapier (Languedoc-Roussillon)
  - Quinze forêts soumises au régime forestier dans le département des Pyrénées-Atlantiques (Aquitaine)

Ce travail s'est enrichi des propos recueillis au séminaire des parcs (les 7 et 8 novembre 2011), au dernier COPIL de l'IBP (le 23 septembre 2011) et au cours d'échanges qui se sont présentés.

Divers documents ont aussi été consultés pour alimenter notre réflexion:

- Article dans *les Rendez-vous techniques de l'ONF* - RDV techniques n°31 – hiver 2011 – ONF ;
- G. LAVANDIER, 2009 – *Elaboration et application d'une méthode d'évaluation du patrimoine naturel des forêts du département des Pyrénées-Atlantiques*, mémoire de fin d'études FIF, p.120 ;
- Plaquette IBP – Présentation de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) – par la forêt privée, 15 novembre 2011 ;
- Fiche technique de relevé et de définition de l'IBP (annexe 1 et 2).

L'annexe 5 présente la liste des personnes contactées au cours de ce travail.

## Analyse des propos recueillis

L'outil IBP commence à être connu de l'ensemble des acteurs du domaine forestier (public et privé). Des financements sont nécessaires à son utilisation mais ils restent le plus souvent globalisés avec d'autres actions pouvant prétendre à des financements.

À ce jour, les communes forestières envisagent d'utiliser l'IBP, en tant que :

- Outil d'aide à l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière ;
- Outil de description et de suivi de la biodiversité des forêts communales ;
- Outil de sensibilisation à la biodiversité.

Ce travail a pour objectif d'analyser la pertinence de ces trois potentielles utilisations de l'IBP.

### Outil d'aide à l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière

La durée d'application de l'IBP sur le terrain varie en fonction du temps d'accès et des caractéristiques de terrain. Pour limiter au maximum la durée, les techniciens **mettent en œuvre l'IBP lors de la révision des aménagements forestiers**, au moment de l'acquisition de données dendrométriques. Le temps est estimé à **10 min de plus par placette**<sup>6</sup>. À titre d'exemple, dans le PNR du Pilat lors des révisions d'aménagement, les agents de l'ONF mettent environ 5 min par placette pour acquérir les données dendrométriques<sup>7</sup> nécessaires à l'aménagement. Au vu du temps nécessaire à son utilisation, **la mise en place de l'IBP dans tous les documents d'aménagement est difficilement envisageable.**

Les agents patrimoniaux de l'ONF techniciens interrogés considèrent que **l'outil répond à un manque de formation pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante**. Ils préconisent d'exploiter l'outil de deux manières :

- **Quotidiennement dans les réflexions** : La connaissance des critères de l'IBP permet au technicien d'améliorer leur capacité de prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante. (étude des potentialités, consignes de martelage....)

---

<sup>6</sup> Estimation des concepteurs de l'IBP. Cette estimation a été confirmée par les techniciens interrogés au cours de l'enquête.

<sup>7</sup> Tour relascopique



- **Uniquement dans certaines zones à enjeux.** Selon les sensibilités, ces zones sont à fort enjeux environnementaux ou à fort enjeux de mobilisation de bois (notamment selon accessibilité).

Le système de diagnostic et la représentation graphique **facilitent le diagnostic des facteurs améliorables** et permettent de **proposer des mesures** destinées à préserver, voire augmenter la biodiversité en fonction des caractéristiques des peuplements et des objectifs d'aménagement. L'IBP peut par exemple appuyer l'identification des zones intéressantes pour la mise en place de d'îlots de sénescence.

L'intégration des critères de l'IBP dans le cadre de la gestion courante **améliore la prise en compte de la biodiversité ordinaire.** Les techniciens peuvent par exemple améliorer les consignes de martelage en assimilant les critères de l'IBP à leur réflexion. Il est important d'avoir à l'esprit que l'IBP est conçu pour la biodiversité courante et non, pour la biodiversité remarquable. Pour les territoires à fort enjeux environnementaux, **l'IBP ne dispense pas d'inventaires approfondis** des espèces.

-	+
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ N'intègre pas la biodiversité remarquable</li> <li>➤ 10 min de plus par placette</li> <li>➤ Ne peut pas être mis en place dans tous les documents d'aménagements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégration de la biodiversité ordinaire dans la gestion</li> <li>➤ Améliorer la vision des techniciens</li> <li>➤ S'utilise ponctuellement dans les zones à fort enjeux.</li> <li>➤ Sensibilise les techniciens à la prise à compte de la biodiversité dans la gestion courante.</li> <li>➤ Diagnostique les facteurs améliorables à la gestion</li> <li>➤ Définir la gestion future</li> </ul>

## Outil de description et de suivi de la biodiversité des forêts communales

L'outil n'a pas pour vocation d'être un outil de description pointu et de fournir une liste exhaustive des espèces présentes et des interactions entre elles. Cependant, l'IBP permet de **disposer d'une « image » de la biodiversité potentielle à un moment donné**, symbolisée par une note de 1 à 5.

Le bureau d'étude ONF Gard-Hérault-Lozère a utilisé comme outil de description l'IBP, lors de l'élaboration du document d'aménagement d'une forêt de la communauté d'agglomération de Montpellier. La note peuplement prise sur chaque placette a été représentée sur une carte. La représentation cartographique de la note à un moment T a permis aux propriétaires d'apprécier les potentialités du territoire et comprendre les propositions d'aménagement.

Les communes forestières souhaiteraient intégrer au document d'aménagement un outil de suivi de la biodiversité des forêts communales. **L'outil IBP ne répond pas totalement à cette attente.** L'IBP **ne permet pas un suivi pointu de la biodiversité** mais le suivi de 6 critères<sup>8</sup> en forêt. Le suivi de ces critères compréhensibles par tous est intéressant mais la variété des espèces et leurs interactions ne sont pas clairement identifiées avec cet outil.

-	+
➤ Ne permet pas un suivi précis de l'évolution de la biodiversité	➤ Une « image » de la biodiversité potentielle à un moment donné

<sup>8</sup> diversité en essences, structure verticale, bois mort sur pied, bois mort au sol, très gros bois, arbres à cavité, milieux ouverts

## Outil de sensibilisation à la biodiversité

Les acteurs du territoire souhaiteraient être plus sensibilisés à la biodiversité :

- Les élus souhaitent connaître et comprendre la biodiversité des forêts communales, et communiquer auprès de leurs administrés.
- Les techniciens souhaitent être sensibilisés à la biodiversité dans la gestion courante des forêts.

Des journées de sensibilisation à la biodiversité, s'appuyant sur l'outil IBP, ont été organisées, auprès d'élus locaux et techniciens. L'outil IBP est simple d'utilisation et facilement compréhensible. Ses présentations ont donc eu un franc succès. **Elles ont permis aux élus de mettre des images sur un terme trop conceptuel et aux techniciens de calibrer leur « regard » a des règles simples de prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante.**

-	+
➤ N'est pas un outil de formation pointu sur la biodiversité	➤ Bon outil de sensibilisation auprès des élus et des techniciens ➤ Sensibilisation des techniciens

L'outil IBP est considéré comme un outil intéressant qui mérite d'être approfondi. Les conclusions du derniers COPIL nous attestent que, les questions méthodologiques doivent être approfondies (diagnostic sur de grandes surfaces, traitement statistique des relevés par échantillonnage, base de données, représentation spatiale...) pour faciliter le diagnostic IBP à un coût minime et permettre son intégration dans la gestion forestière. La forêt privée améliore au quotient ces points pour que l'outil puisse convenir au plus grands nombres.

À ce jour, dans sa forme actuelle, l'IBP peut répondre aux attentes des communes forestières comme outil de sensibilisation et d'intégration de la biodiversité dans la gestion courante. **Il pourrait être envisagé d'utiliser l'IBP comme outil de communication lors des révisions des documents d'aménagement pour expliquer aux élus, concrètement sur le terrain les choix de gestion.** La présentation de l'IBP et des choix de gestion sur le terrain peuvent permettre de crédibiliser les propositions des agents ONF et de sensibiliser les propriétaires au concept de biodiversité.

**Son utilisation comme outil de sensibilisation est pertinent auprès du grand public.**

En revanche, **son utilisation comme outil de suivi n'est pas opportun.** L'IBP n'est pas, à ce jour conçu, pour cette utilisation. Il permet seulement d'avoir une image à un instant T de la biodiversité ordinaire des forêts communales.

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Fiche de relevé terrain IBP

Annexe 2 : Fiche de définition IBP

Annexe 3 : RDV techniques n°31 – hiver 2011 - ONF

Annexe 4 : Guide d'entretien

Annexe 5 : liste des personnes contactées